N° DEL 2013.01.30/010

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCATION		
Date	24/01/2013	
Affichage	24/01/2013	

Etaient Présents: CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Nom	BRE DES ME	MBRES
DU C	ONSEIL MUN	IICIPAL
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Représentés :

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
VALDENAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

THEME: PATRIMOINE 6

<u>OBJET</u>: FORT DAUPHIN – PAT ET TRAVAUX CASERNE - DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Absents-Excusés:

MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur: Yvon AIGUIER.

La ville de Briançon poursuit sa politique de restauration de son patrimoine et a inscrit à son plan de gestion, de conservation et de développement durable des fortifications - Enjeu 1 préservation de la valeur universelle exceptionnelle du site Vauban - travaux de restauration du Fort Dauphin.

Le ministère de la culture et de la communication a prévu à son programme 2013 de restauration des monuments historiques, le PAT et les travaux de restauration du Fort Dauphin.

Les relations entre la commune de Briançon, propriétaire et maître d'ouvrage et l'État chargé du contrôle scientifique et technique seront définies dans une convention élaborée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Dans le cadre de la convention d'objectifs (délibération 2012-022 du 25 janvier 2012), le montant d'opération a été estimé à 700 000 € HT. Il était prévu la restauration du bastion Nord Est. Depuis l'élaboration de la convention, une utilisation du fort a été trouvée. Afin de la pérenniser, il a été convenu, en concertation avec la conservation régionale des monuments historiques, d'engager les travaux sur la caserne de l'ouvrage.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat DRAC (40%)	280 000 € HT
Département (20%)	140 000 € HT
Région (20%)	140 000 € HT
Ville (20%)	140 000 € HT
Total	700 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération honoraires compris et de décider de sa réalisation;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2013 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Gérard FI

TRANSMIS LE 0 6 FEV. 2013 PUBLIÉ LE 0 6 FEV. 2013 NOTIFIÉ LE

08 FEV. 2013